

DIPLOME D'ETAT - ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
567 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

La formation conduit au métier d'Accompagnant Éducatif et Social (AES) qui réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Les lieux d'intervention de l'AES peuvent être :

- **Secteurs sanitaire, social et médico-social, service à la personne** particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ...
- **Etablissements sanitaire, social et médico-social** établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico éducatifs (IME),
- **Etablissements hospitaliers. Structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles**

L'accompagnant Éducatif et Social (AES) pourra :

- Accompagner les personnes concernées dans les actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, repas et loisirs), etc.
- Accompagner les enfants en situation de handicap dans les activités de vie sociale, scolaire et loisirs.
- Assurer une présence relationnelle aux personnes accompagnées.
- Préserver et redonner de l'autonomie aux personnes concernées.

► Accès au diplôme

Aucun diplôme requis mais sous réserve de satisfaire aux **critères d'admission** : sur dossier et entretien et sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage

Dépôt de candidature : à partir de Mars 2025

Tous les candidats doivent candidater auprès du site de l'IRFASE : <https://irfase.fr/>

► Rythme d'alternance

2 semaines/ mois en cours et 2 semaines/mois chez l'employeur

Rentrée : Septembre 2025

Modalités pédagogiques : Méthodes mobilisées : L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle.

► Contacts

Responsable pédagogique : Evelyne KOTTO – evelyne.kotto@irfase.com - Tél. : 06 18 60 30 65

Contact administratif : Pole admission – pole.admissions@irfase.com - Tél. : 01 60 79 50 45/53 91

Contact CFA EVE : Chargé(e) des relations entreprises : ASSELIE Kenny-Jones - kj.assellie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04 / Référent(e) handicap : DARRAC Elodie - e.darrac@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 00 / [En savoir +](#)

► Lieu(x) de formation

IRFASE
5 Terrasses de l'Agora
91034 EVRY-COURCOURONNES



Programme de la formation

Le diplôme est structuré en 5 blocs de compétences (BC)

BC 1 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

112 H

- La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne
- Notions de santé
- Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- Regard sur la personne et ses fonctions primaires
- La personne et son rapport au corps
- Les techniques et outils de communication verbale et non verbale
- Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Et Formation aux gestes et soins d'urgence pour obtenir l'AFGSU niveau 2 : 21 h

Epreuves de certification :

Epreuve écrite : étude de cas pratique évalué par la DRIEETS (certificateur)

Epreuve orale : présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation.

BC 2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

91 H

- Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification : Etude d'un cas pratique et présentation d'une démarche et des modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne.

BC 3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

105 H

- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne

- Les différentes dimensions d'accessibilité
- La famille et l'entourage :
 - Vie collective
 - Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation
 - Prévention de l'isolement des personnes
 - Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification : Présentation et soutenance orale d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage.

BC 4 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

147 H

- Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social
- Ethique et déontologie
- Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles
- Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales
- Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES
- Le contexte professionnel
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification : Présentation et soutenance orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un dossier élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne.

BC 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

91 H

- Projet d'établissement
- Travail en équipe et organisation
- Transmission et communication professionnelle
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Epreuve de certification: Epreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation.

Formation pratique

700 h chez l'employeur

1 stage de 140 heures (hors employeur)

Blocs de compétences

Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- Identifier le besoin de compensation éventuel lors de situations rencontrées dans le champ d'intervention du professionnel
- Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie
- Repérer les potentialités de la personne
- Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne par le maintien et/ou le développement de ses potentialités
- Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité
- Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers

- Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités
- Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage adaptés pour développer ou maintenir l'autonomie de la personne accompagnée
- Mobiliser les activités quotidiennes pour favoriser la relation dans l'accompagnement
- Aider la personne à exprimer ses attentes et ses choix à l'occasion de temps et/ou activités propices à l'expression
- Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte en temps opportun
- Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de la fin de vie

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

- Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité
- Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné
- Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention
- Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention
- Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté
- Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels
- Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité
- Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien

Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

- Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage
- Gérer ses émotions face à la personne accompagnée, son entourage et les autres professionnels
- Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives
- Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement
- Sélectionner des activités en prenant en compte les attentes et l'expression des besoins de la personne dans le cadre du projet personnalisé, en lien avec le projet de service
- Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi en fonction des lieux d'intervention
- Repérer et prévenir le risque d'isolement de la personne et favoriser l'inclusion dans son environnement
- Identifier, gérer les situations de conflit et en référer à son équipe en cas de risque
- Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage, les représentants légaux et les autres professionnels
- Adapter sa communication avec la famille et l'entourage dans la limite de ses attributions
- Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface
- Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne
- Identifier l'apport et les effets des activités au regard des objectifs et des critères d'évaluation

Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

- Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel de l'accompagnement social : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux
- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
- Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne
- Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé
- Se questionner sur sa posture professionnelle
- Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention
- Participer à l'accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels
- Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication (y compris numériques), les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne
- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne
- Transcrire les données recueillies, transmettre, par la ou les modalités de communication les plus appropriées, les informations, observations relatives à la personne, à son environnement et à la réalisation d'une activité d'accompagnement
- Analyser les situations, relayer des informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé

- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
- Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement
- Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et transmettre les informations appropriées
- Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
- Evaluer sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses possibles besoins en formation
- Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Public concerné

Contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles / universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-